



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mars 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité.

II. Insécurité au Darfour

2. Même si le nombre d'accrochages entre le Gouvernement et les mouvements armés a diminué au Darfour en février 2005 par rapport aux deux mois précédents et si certaines opérations de désengagement ont été effectuées, les conditions de sécurité demeurent précaires. Selon certaines informations, la criminalité et les attaques lancées par les milices continuent de dévaster la vie de milliers de civils. Il est difficile de dire où finissent les attaques à motivation économique et où commencent celles lancées par les milices pour des motifs d'ordre politique ou tribal, mais une chose est sûre : le Gouvernement n'a pas empêché ces groupes d'attaquer les civils.

3. Le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) et les forces gouvernementales se sont affrontés deux fois en février au nord-est d'El Facher, dans le Darfour-Nord. Le premier accrochage a eu lieu à Sayiah, le 8 février, et le second à Koma, le 11 février. Cette tendance à une réduction des combats et affrontements directs entre le Gouvernement et les forces du M/ALS poursuit celle observée en janvier, lorsque le M/ALS a réduit le nombre de ses attaques contre la police gouvernementale et les forces armées.

4. Suivant des informations faisant état de bombardements, en janvier 2005, la Mission de l'Union africaine au Soudan a confirmé que le Gouvernement avait commencé à retirer ses bombardiers Antonov d'El Facher et de Nyala. Il faut se féliciter de cette importante mesure de confiance. Bien que le Gouvernement ait conservé ses hélicoptères militaires au Darfour, aucun tir d'hélicoptère de combat n'a été signalé en février.



5. Le Gouvernement n'a pas repris les opérations de « nettoyage des routes » qu'il avait effectuées en décembre, mais ses forces ont maintenu une présence dans plusieurs secteurs qu'elles avaient occupés au cours de ces opérations, au nord d'El Facher et à l'est et au sud de Nyala. En outre, les commandants locaux ont déclaré à plusieurs reprises aux patrouilles de la mission de l'UA au Soudan qu'ils n'avaient pas reçu l'ordre de redéployer leurs troupes à Nyala. En même temps, les forces du M/ALS ont maintenu leur présence à proximité. Le déploiement continu de forces rivales dans des secteurs relativement proches maintient les tensions et la possibilité d'une reprise de conflits violents à un niveau élevé.

6. C'est dans ce contexte que la Commission mixte, à sa septième réunion de haut niveau tenue à N'djamena les 16 et 17 février, a décidé de dépêcher au Darfour une équipe chargée de vérifier les positions occupées par les forces sur le terrain, afin de mettre au point un plan de séparation des forces. Une délimitation précise du territoire contrôlé par les diverses forces constitue un aspect essentiel de tout accord de cessez-le-feu viable et un préalable vital du désengagement des forces. Je me félicite donc de cette décision et demande instamment à la Commission mixte de déployer cette équipe dès que possible. Ce déploiement risque de déclencher une série de nouveaux affrontements sur le terrain, les parties tentant d'obtenir le plus d'avantages possible avant l'achèvement du processus de délimitation. Toutefois, sans vérification, les risques d'affrontement violent seraient encore plus élevés. Je demande au Gouvernement et aux mouvements armés de respecter pleinement les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire d'avril 2004 et des protocoles d'Abuja de novembre 2004.

7. Les événements de février ont montré qu'un accord sur la délimitation des positions des forces belligérantes pouvait entraîner un désengagement pacifique. Comme il s'y était engagé à la réunion du Mécanisme d'application conjoint, le 17 décembre 2004, et comme il l'a réaffirmé à la réunion de janvier de la Commission mixte, le Gouvernement a retiré ses forces du secteur situé autour de Labado, dans le Darfour-Sud, lorsque la Mission de l'UA au Soudan a indiqué qu'elle était prête à déployer une force de petite dimension dans le secteur. La mission dispose d'une section de 32 soldats chargés de la protection, déployés à Labado, et prévoit de lui adjoindre un certain nombre d'observateurs militaires. D'après certaines informations préalables, cette présence a eu un effet apaisant dans un secteur où la situation est très tendue et où se sont déroulés certains des combats les plus violents au cours des derniers mois, comme en témoigne le retour de plusieurs milliers de personnes déplacées. J'encourage l'Union africaine à entreprendre autant de missions de ce type que possible, afin que les parties puissent se désengager dans d'autres secteurs.

8. L'engagement pris récemment par le Gouvernement, à la septième réunion de la Commission mixte, de se retirer de trois autres villages dans le Darfour-Sud permettra peut-être à la Mission de l'Union africaine de consolider les progrès réalisés à Labado. Si les autorités donnent suite à leur intention déclarée de retirer leurs forces de Marla, Ishma et Gereida dans un proche avenir, je demanderai instamment à l'Union africaine d'intervenir dans ces localités, afin de continuer à faciliter le processus de désengagement.

9. Deux fois en février, des hélicoptères portant les insignes de l'ONU/Programme alimentaire mondial (PAM) ont été visés par des tirs nourris d'armes automatiques. Dans les deux cas, ils survolaient Siyah, en route vers Malha

Wells, dans le Darfour-Nord. Lors du premier incident, le 8 février, l'équipage a entendu et vu des rafales de tirs passer à proximité de l'aéronef. Lors du second incident, le 15 février, les pilotes ont entendu trois rafales d'environ six tirs, chacune visant leur hélicoptère. Le M/ALS a annoncé que ses forces avaient tiré, dans le cas du second incident, car elles n'avaient pas reçu la notification appropriée. Compte tenu du fait que le Mouvement contrôle la région en question et n'a pas nié sa participation lorsque des fonctionnaires des Nations Unies lui ont posé directement la question, on peut supposer que sa responsabilité est également en cause en ce qui concerne le premier incident. La Mission de l'Union africaine au Soudan a essuyé des tirs au moins sept fois en février; cela représente une forte augmentation par rapport aux quelques incidents survenus en décembre et janvier. Le 25 février, les milices ont tiré sur une patrouille de la Mission au Darfour-Sud; il n'y a pas eu de blessés ni de dégâts matériels. Aucune excuse ou explication fournie par les chefs du M/ALS ne peut justifier que leurs forces tirent sur des appareils ou des véhicules clairement identifiables comme appartenant aux Nations Unies, à l'Union africaine ou à des organismes et organisations humanitaires. Je condamne de tels agissements. S'il y a des victimes, les commandants concernés devront en assumer la responsabilité.

10. Lors des accrochages qui ont eu lieu entre les milices janjaouid et les groupes rebelles, le M/ALS s'est trouvé sur la défensive en février. Des éléments janjaouid ont attaqué l'un de ses camps dans le secteur de Korma, le 2 février, et un autre dans la région du Djebel Mara, à l'ouest, le 19 février. Un troisième incident concernant un affrontement direct entre les Janjaouid et les rebelles se serait produit le 21 février, lorsque des membres des milices ont attaqué le secteur de Tori, au Darfour-Sud. La Mission de l'UA au Soudan a signalé que 13 villageois avaient été tués et 4 autres blessés. Des accrochages entre les forces du M/ALS et les milices tribales ont également été signalés dans la région du Djebel Mara, à l'ouest.

11. Si on note une diminution du nombre des conflits directs entre les mouvements rebelles et les milices tribales en février, les milices ont toutefois continué à attaquer des cibles civiles. D'après certaines informations, les Janjaouid ont harcelé et attaqué un camp de déplacés, attaqué des villageois et incendié des villages abandonnés, afin de décourager ceux qui souhaiteraient rentrer chez eux.

12. L'attaque des Janjaouid contre Tori souligne l'instabilité persistante au Darfour-Sud. Les milices tribales maintiennent un niveau d'activité relativement élevé dans cet État, divers groupes opérant au nord de Nyala, à Duma et Kidignir, et vers le sud dans le secteur de Gereida. Certaines de ces activités, comme éventuellement aussi dans le cas de Tori, comprenaient le lancement d'opérations contre les secteurs soupçonnés d'être contrôlés par le M/ALS ou connus pour être contrôlés par lui.

13. Il semblerait qu'une grande partie des combats menés par les milices tribales ne soit pas nécessairement liée à la lutte politique qui se poursuit entre le Gouvernement et les mouvements rebelles. Les milices tribales sont également impliquées dans de nombreux incidents concernant des vols de bétail, tandis que de vastes troupeaux sont emmenés vers des pâturages meilleurs. Cinq incidents de ce type ont été signalés au cours du mois dans le Darfour-Sud, ainsi que des accrochages entre les tribus Habania et Burgo rivales à Nadeef et impliquant des membres de la tribu Daghou à Ishma, le 10 février. La police locale est intervenue, mais seulement après que deux civils eurent été tués et quelque 1 500 têtes de bétail

volées. La Mission de l'UA au Soudan l'a aidée à récupérer les animaux et a obtenu certains succès.

14. En bref, les conditions de sécurité dans les trois États du Darfour demeurent extrêmement préoccupantes, les perspectives de poursuite des combats entre les mouvements rebelles, les Janjaouid et les forces gouvernementales et d'attaques directes contre des civils étant toujours apparentes. L'audace des Janjaouid, qu'il s'agisse de vols, d'attaques contre des civils ou des mouvements armés, est une conséquence directe de l'inertie du Gouvernement, lequel ne fait rien pour maîtriser ces groupes, et a fortiori pour les désarmer ou les appréhender.

III. Protection des civils au Darfour : mesures prises par le Gouvernement pour s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne les Janjaouid, l'impunité à laquelle il doit mettre un terme, la protection de la population, la défense des droits de l'homme et le renforcement de la confiance

15. Si la situation au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest est demeurée relativement calme en février, on a noté un certain nombre d'attaques contre des civils dans les villages et sur les routes au Darfour-Sud, en particulier dans des secteurs situés à l'est de Nyala. L'insécurité régnant à l'extérieur de nombreux camps de déplacés dans l'ensemble du Darfour a continué d'entraver la liberté de mouvement des résidents. L'arrivée au Darfour du premier élément de police civile envoyé par l'Union africaine aidera peut-être à améliorer la situation. D'après l'UA, la police établira une présence continue dans plusieurs camps. Les officiers de police de la Mission de l'UA au Soudan seront également chargés de mener des activités de renforcement des capacités et de formation en collaboration avec la police locale, afin d'encourager le maintien de l'ordre et le respect de normes appropriées en matière de police.

16. La sécheresse imminente au Darfour risque d'avoir de graves conséquences en matière de protection, qui exigeront une intervention dans le cadre de l'aide humanitaire. La pénurie croissante de ressources, liée au fait que certains groupes considèrent que cette aide est distribuée de manière partielle, pourrait aggraver les tensions et encourager la reprise des violences. Les organismes humanitaires ont commencé à évaluer les besoins prioritaires de tous les civils, y compris ceux des résidents des camps, des communautés d'accueil, des rapatriés et des nomades.

17. De nouveaux incidents liés à des viols et à des violences sexuelles ont été signalés en février. Les observateurs des droits de l'homme continuent de faire état d'allégations de viol dans l'ensemble du Darfour. Les zones situées à l'extérieur de nombreux camps de déplacés demeurent particulièrement dangereuses. Les femmes et les filles restent très vulnérables aux attaques à l'extérieur des camps, lorsqu'elles vont chercher du bois de feu et de l'herbe. Il est préoccupant de constater que la police continue à ne pas examiner les plaintes avec sérieux, même quand les formalités requises ont été accomplies. Je suis très préoccupé par les informations inquiétantes faisant état d'arrestations par la police de femmes non mariées dans le secteur de Mukjar (Darfour-Ouest), qui sont enceintes à la suite de viols. On sait

aussi que la police arrête les personnes qui signalent les incidents présumés. Ces plaintes doivent être examinées d'urgence par les autorités compétentes.

18. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) continuent d'apprendre aux femmes, dans les camps de déplacés, à construire et à utiliser des fourneaux économes en combustible, pour remplacer ceux qui sont utilisés couramment et nécessitent d'aller fréquemment ramasser du bois à l'extérieur des camps. Je suis heureux de constater qu'une coopération s'est instaurée entre l'Union africaine et la communauté humanitaire sur cette question et j'accueille avec satisfaction la proposition convenue lors des récentes discussions d'El Facher, consistant pour la Mission de l'UA à organiser des patrouilles sur les itinéraires qu'empruntent les femmes pour aller chercher du bois de feu, lorsqu'elles sont le plus vulnérables face à la violence.

19. La circulaire modifiée sur les directives relatives au traitement des victimes de viol, qui permet également aux victimes de violences sexuelles d'obtenir un traitement médical dans des établissements privés et des hôpitaux publics, sans devoir au préalable déposer une plainte à la police, n'a pas encore été diffusée par les autorités aux États du Darfour. Les pourparlers avec le Ministère de la justice ont permis d'obtenir que le Gouvernement accepte, en principe, d'entreprendre des efforts de diffusion communs avec les organismes des Nations Unies au Darfour.

20. Les enfants continuent d'être victimes d'attaques systématiques contre la population civile. Je suis particulièrement troublé par les informations faisant état d'attaques ciblées contre des enfants, comme les viols des filles. Comme les femmes, les filles se heurtent à de graves difficultés s'agissant d'obtenir un traitement médical et l'intervention de la police après un viol. Le climat général d'impunité compromet gravement les droits des enfants à la protection contre toute violence.

21. Aucune enquête sérieuse n'a été effectuée concernant l'exécution de plus de 100 civils et le viol collectif d'au moins 30 femmes et filles lors de l'attaque lancée contre le village d'Hamada, au Darfour-Sud, les 13 et 14 janvier. Le juge d'instruction ne s'est pas rendu sur le lieu du crime, comme l'exige la loi, et n'a interrogé que quelques victimes à l'hôpital de Nyala. Je demande instamment au Gouvernement soudanais de veiller à ce que ces graves violations des droits de l'homme fassent l'objet d'une enquête approfondie et que leurs auteurs soient traduits en justice dans les meilleurs délais.

22. Depuis décembre 2004, le Comité consultatif pour les droits de l'homme n'a donné aucune information sur les mesures prises par le Gouvernement afin de s'acquitter des obligations qu'il a contractées conformément au communiqué conjoint publié par le Gouvernement soudanais et l'ONU le 3 juillet 2004.

23. Les observateurs des droits de l'homme à Nyala ont été autorisés par les autorités locales à se rendre au centre principal de détention de la sécurité nationale et pu observer les conditions dans les cellules de détention et interroger les détenus. L'ONU a présenté une demande de libre accès aux centres de détention de la sécurité nationale et du renseignement militaire, ainsi qu'aux prisons et aux personnes retenues en garde à vue; elle attend une réponse du Gouvernement.

24. Deux des organes établis par le Gouvernement à la suite des recommandations formulées par la Commission nationale d'enquête, la Commission d'enquête judiciaire et le Comité des réparations, ont commencé à se rendre dans les États du

Darfour. La Commission d'enquête judiciaire avait demandé des informations aux habitants de Nyala, mais elle a obtenu peu de renseignements car la population ne connaissait pas cet organe ni son mandat et doutait de sa capacité de rendre justice aux victimes. Les personnes déplacées ont également exprimé la crainte que les informations relatives aux violations présumées des droits de l'homme qui seraient communiquées à la Commission aient des conséquences négatives pour elles.

25. Le Sous-Comité du Mécanisme d'application conjoint sur les droits de l'homme et la protection dont j'ai mentionné la création en octobre, a tenu sa première réunion de fond le 20 février, après deux reports et malgré la réticence manifeste du Gouvernement à faire avancer cette réunion. Les discussions de fond sur trois questions critiques, le suivi concernant le massacre d'Hamada, les rapatriements involontaires/inappropriés de personnes déplacées par le Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants et la diffusion des directives du Ministère de la justice sur le traitement des victimes de viol, ont été reportées à la prochaine réunion du Sous-Comité en raison de l'absence des principaux ministères gouvernementaux. On se préoccupe de plus en plus de l'inertie du Gouvernement et du fait qu'il n'accorde pas un degré d'importance approprié au processus du Sous-Comité, réduisant de ce fait son efficacité en tant qu'instance chargée de questions sérieuses en matière de protection et de droits de l'homme.

26. Seize observateurs des droits de l'homme sont actuellement présents au Darfour et trois à Khartoum, soit une augmentation de six depuis janvier. Douze Volontaires des Nations Unies doivent les rejoindre d'ici à la fin du mois et 32 administrateurs recrutés sur le plan international se trouvent à divers stades de recrutement. On compte actuellement 26 fonctionnaires internationaux déployés au Darfour par d'autres organismes des Nations Unies et six à Khartoum, travaillant sur les questions de protection.

IV. La situation humanitaire au Darfour

27. Plus de 2,4 millions de personnes continuent d'être affectées par le conflit au Darfour, les déplacés représentant environ 1,8 million de personnes.

28. Le PAM et l'Organisation internationale pour les migrations envisagent d'organiser une opération d'enregistrement à l'échelle du Darfour au cours des prochains mois, afin d'établir des contacts plus étroits et plus efficaces avec les personnes déplacées dans les camps et avec les communautés d'accueil. L'enregistrement sera lié aux évaluations effectuées dans les secteurs plus reculés, afin de déterminer les besoins spécifiques de la population de plus en plus affectée par la sécheresse et la pénurie de ressources économiques et naturelles. Les tribus nomades se plaignent de ce qu'elles considèrent comme le manque d'assistance à leurs communautés, ce qui a entraîné des menaces contre les agents humanitaires et les distributions de denrées alimentaires.

29. L'insécurité générale continue de présenter de graves problèmes pour l'intervention humanitaire, notamment au Darfour-Sud, où les conditions ont contraint plusieurs milliers de déplacés et de résidents à fuir les zones situées à l'est et au nord-est de Gereida, les dispersant sur l'ensemble de la région et compliquant davantage l'accès à ces populations affectées.

30. Les agents humanitaires demeurent confrontés à une situation dangereuse. Le 21 février, sept membres d'une ONG internationale ont été détenus pendant une nuit par les rebelles du Mouvement national pour la réforme et le développement (MNRD) à Arosharo, près du secteur de Jebel Moon, pour ne pas avoir notifié de manière appropriée leur itinéraire. Ils ont été libérés tôt dans la matinée du 22 février après l'intervention de représentants de l'Unité africaine et de l'ONU. Les forces du MNRD n'ont pas restitué les trois véhicules. La même ONG a également été victime de deux incidents au début du mois, au cours desquels des milices tribales locales ont perturbé les distributions d'aide et volé des denrées. Son personnel a été menacé par des membres de tribus locales qui se sont plaints du fait que seuls les déplacés recevaient une aide alimentaire, tandis que leur famille ne bénéficiait pas des programmes de secours. Comme les effets cumulatifs de la sécheresse et des déplacements en raison du conflit et d'obstacles entravant la fourniture de l'assistance menacent des milliers de familles au Darfour, la concurrence pour de maigres denrées alimentaires représente une autre source de conflit violent.

31. Malgré la présence d'environ 9 000 agents humanitaires nationaux et internationaux au Darfour, les capacités de l'ONU et des ONG semblent être sollicitées à l'excès dans certains secteurs, notamment au Darfour-Nord. L'évolution récente de la situation dans les États du Darfour, liée aux effets de l'insécurité et à l'aggravation des pénuries alimentaires, exige qu'un plus grand nombre d'ONG interviennent dans la région et que celles qui sont déjà présentes renforcent leurs capacités. Dans les autres États du Darfour, un petit nombre d'ONG internationales importantes mènent des activités dans des secteurs situés à l'extérieur des capitales. Même si les communautés rurales dispersées se déplacent de plus en plus vers les agglomérations pour des raisons de sécurité et des raisons humanitaires, les sombres perspectives concernant la sécurité alimentaire au Darfour exigent une expansion d'urgence de l'assistance dans les régions les plus éloignées. Pour les mêmes raisons, il est instamment demandé aux donateurs de continuer à fournir des ressources aux organisations humanitaires.

32. Dans son rapport d'évaluation annuel sur les besoins du Soudan en matière de sécurité alimentaire, le PAM indique que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire et le volume de l'aide requise au cours du second semestre de 2005 augmenteront considérablement, si l'insécurité persiste ou si les conditions climatiques sont défavorables pour la production agricole. Le rapport note que l'insécurité a perturbé les mouvements nomades traditionnels, réduit les revenus provenant de la vente de produits sur les marchés et considérablement entravé la capacité des agriculteurs de semer et de moissonner en 2005. Cette situation a été aggravée par l'augmentation rapide du prix des produits alimentaires au cours des derniers mois, le pouvoir d'achat limité des ménages vulnérables et la grave pénurie d'eau. Cette préoccupation a été mentionnée dans une étude approfondie effectuée récemment sur les moyens de subsistance de certaines communautés au Darfour. L'étude a décrit des perspectives très sombres concernant la situation dans la région, notant que, jamais dans l'histoire du Darfour, il n'y avait eu cette combinaison de facteurs causant l'effondrement des modes de subsistance et la perte de ressources, y compris : le démembrement systématique des actifs, les mauvaises récoltes, les défaillances du marché, l'absence d'accès aux ressources naturelles et le non-rapatriement des salaires. Cette situation souligne la nécessité d'associer la

fourniture d'une assistance alimentaire accrue aux efforts en matière de sécurité alimentaire et au règlement du conflit dans les meilleurs délais.

33. Après des mois de tendances négatives, le secteur de la santé enregistre une évolution positive, au moins dans deux domaines : la nutrition et les vaccinations contre la poliomyélite. Suivant une évaluation nutritionnelle effectuée à Mornei, au Darfour-Ouest, le taux général de malnutrition semble s'être sensiblement amélioré au cours des derniers mois, passant à 5 % alors que l'évaluation précédente à Mornei, effectuée en juin 2004, avait établi un taux de 25 %.

34. La deuxième série de vaccinations contre la poliomyélite a commencé vers la fin du mois, malgré certaines complications au Darfour-Nord, où des tirs sur des hélicoptères des Nations Unies ou à proximité ont contraint à suspendre certaines activités au nord de Mellit. La série précédente de vaccinations antipoliomyélitiques avait donné des résultats exceptionnels, notamment en raison de l'observation des « journées de tranquillité » par toutes les parties durant le processus d'immunisation, demandées par mon Représentant spécial. Aucun nouveau cas de poliomyélite n'a été signalé depuis la campagne de vaccination. La troisième et dernière série de vaccinations est prévue pour mars.

35. Ces progrès sont contrebalancés par d'autres risques sanitaires, comme une épidémie éventuelle de méningite suivant celle qui sévit actuellement dans l'est du Tchad et dans d'autres régions du Soudan, comme le Nil bleu et l'État de Gadaref. À ce jour, un total de 44 cas cliniquement confirmés ont été signalés dans les États du Darfour depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est une situation préoccupante, notamment en raison du surpeuplement des camps et des mouvements continus à la frontière entre le Soudan et le Tchad, qui peuvent accroître le risque de propagation de la maladie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses partenaires surveillent la situation au Darfour et alentour.

V. Accès des organismes humanitaires

36. La multiplication des actes de harcèlement commis contre des ONG à la fin de 2004 et au début de 2005 a eu de nouvelles répercussions sur les opérations humanitaires. C'est notamment au Darfour-Sud que ces actes ont été les plus nombreux mais on en a également signalés au Darfour-Nord et Ouest au cours du mois de février. Parmi les incidents signalés figuraient des arrestations, mises en détention et enlèvements, de fonctionnaires nationaux en particulier, surtout au Darfour-Sud. Par ailleurs, les camions privés transportant les secours humanitaires, y compris ceux désignés comme tels, demeuraient la cible des attaques de groupes armés sur les principaux axes de communication, ce qui limitait considérablement l'accès aux populations touchées et entraînait des retards importants dans l'acheminement des fournitures essentielles, des vivres notamment, qui devaient être distribuées selon un calendrier précis.

37. En dépit de la recrudescence des affrontements violents sporadiques entre communautés nomades et sédentaires, certains organismes ont élargi la portée de leur assistance à des zones géographiques où les besoins humanitaires restaient en grande partie insatisfaits voire encore inconnus. Des progrès ont été accomplis dans la mobilisation des organismes humanitaires appelés à combler le vide créé par le retrait du Darfour de l'organisation « Save the Children-UK » et cinq d'entre eux

devraient entamer leurs opérations dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'alimentation et de la santé.

38. Toujours le mois dernier, les organismes de secours ont eu à nouveau accès à des zones qui leur avaient été interdites pour des raisons de sécurité. Suite à la visite de mon Représentant spécial au Darfour-Nord, le 26 janvier, à l'occasion de laquelle l'A/MLS avait fait savoir que les populations de la région avaient besoin d'une assistance humanitaire, une équipe avait été envoyée sur place et avait estimé que les Nations Unies pouvaient s'y rendre pour évaluer la situation et intervenir. La zone avait été interdite aux organismes des Nations Unies à la suite d'un accident au cours duquel, en octobre 2004, deux membres de « Save the Children-UK » avaient été tués et un autre blessé par une mine.

VI. Financement

39. Dans le plan de travail de 2005 pour le Soudan, lancé le 30 novembre 2004, les Nations Unies et leurs partenaires avaient demandé 1 milliard 560 millions de dollars des États-Unis dont 691 millions de dollars pour financer des activités au Darfour. Au total, 345 millions de dollars avaient été recueillis auprès des donateurs en 2005, dont 256 millions pour financer les projets s'inscrivant dans le cadre du plan de travail des Nations Unies pour le Darfour. Ces dons, certes bienvenus, demeurent insuffisants. Par ailleurs, 240 des 256 millions de dollars recueillis ont été consacrés à l'aide alimentaire et les donateurs n'ont pas accordé l'attention voulue à des domaines tout aussi importants comme la construction d'abris et les secours non alimentaires.

40. Pour éviter une interruption du financement, les organismes des Nations Unies ont établi un échéancier concernant le financement du Plan de travail tout au long de 2005. D'après les prévisions de cet échéancier, pour financer les activités des Nations Unies au Darfour, il fallait 322 millions de dollars d'ici à la fin janvier 2005 et 517 millions de dollars d'ici à la fin mars. Malheureusement, le chiffre attendu pour le mois de janvier n'a pas été atteint.

41. Lors des réunions de donateurs tenues à Bruxelles en février, mon Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires avait insisté sur l'urgence qu'il y avait à mobiliser rapidement des crédits immédiatement disponibles notamment afin de faire face à la sécheresse au Darfour, de se préparer pour les pluies (notamment à l'Ouest du pays) et d'établir une filière sûre pour la fourniture de l'aide alimentaire. Je demande donc aux donateurs de combler les lacunes existantes au niveau de l'exécution du plan de travail en fournissant immédiatement de généreuses contributions.

VII. Retours et réinstallations

42. En février, les réinstallations et retours forcés au Darfour semblent avoir été rares grâce à l'amélioration du dialogue engagé entre le Gouvernement et la communauté humanitaire par l'intermédiaire du mécanisme de suivi et de coordination et à la signature récente d'un accord avec le HCR concernant les retours au Darfour-Ouest.

43. Toutefois, au Darfour-Sud, les organismes se sont heurtés à d'importants obstacles à l'occasion de la réinstallation de certains des résidents des principaux camps de déplacés, qui avait pour but de soulager les pressions s'exerçant sur les ressources existantes et de remédier à la situation de plus en plus tendue dans les camps. La réinstallation de certains déplacés du camp de Kalma, motivée par le surpeuplement du camp, n'a pas encore eu lieu par exemple. Les organismes collaborent avec le Gouvernement pour assurer la réinstallation des déplacés avec le consentement des intéressés et dans de bonnes conditions.

44. Dans l'intervalle, au Darfour-Nord, après quelques problèmes initiaux en janvier, la réinstallation de près de 25 000 déplacés ayant trouvé refuge dans le camp d'Abu Shouk, le plus grand de l'État, à la suite de l'attaque contre la ville de Tawilla à la fin novembre, a bien progressé. L'endroit retenu initialement pour les accueillir avait été abandonné à la fin janvier car, malgré leurs nombreux efforts, les organismes n'avaient pas été en mesure d'y trouver de l'eau. Peu de temps après, un autre emplacement avait été envisagé puis retenu, après des consultations entre les dirigeants des déplacés, les autorités gouvernementales et les organismes. Cet endroit appelé Bisharia, situé à une vingtaine de kilomètres d'El Fasher, dispose de ressources en eau et les organismes sont en train de procéder au tracé des limites et à l'aménagement du camp, notamment des sources d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des installations médicales, pour faciliter la réinstallation. En attendant que le nouveau camp soit prêt à les accueillir, les nouveaux arrivants continuent de recevoir une assistance humanitaire là où ils se trouvent au camp d'Abu Shouk.

45. Au début de février, le Comité pour l'élimination des raptés de femmes et d'enfants (CERFE) a renvoyé contre leur gré 764 personnes du Darfour-Sud dans le nord du Bahr el-Ghazal. Les organismes présents sur le terrain estiment que jusqu'à 15 % de ces retours sont involontaires. Les femmes affirment avoir été transférées contre leur gré vers le Sud après avoir été séparées de leur famille. Des accusations identiques avaient été portées et confirmées lors des précédentes opérations de retour organisées par le CERFE en avril et mai 2004. Ce problème a été porté à l'attention du Gouvernement à plusieurs reprises et a récemment été inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité du mécanisme conjoint d'application.

VIII. Processus de paix au Darfour

46. Le processus politique visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit actuel au Darfour a peu progressé au cours du dernier mois. L'événement le plus notable qui s'est produit pendant la période considérée est la septième réunion de la Commission mixte à N'Djamena, les 16 et 17 février 2005, à laquelle ont assisté les Présidents du Tchad, du Gabon, du Congo-Brazzaville et du Soudan, le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des ministres de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria et de l'Égypte. Mon Représentant spécial, Jan Pronk, a assisté à la conférence en tant que Chef de la délégation des Nations Unies.

47. Les participants ont pris connaissance du rapport présenté par le Président de la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine, Festus Okonkwo, qui a répertorié 10 violations du cessez-le-feu qui s'étaient produites entre le début du mois de janvier et la tenue de la septième réunion. Le rapport accusait aussi bien le Gouvernement que les rebelles de ces violations et leur reprochait leur peu

d'empressement à appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu humanitaire qu'attestaient les violations persistantes. La Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine avait fait des recommandations à la Commission mixte en vue de lutter contre l'insécurité au Darfour, dont trois méritaient une mention particulière : premièrement, la force de protection de la Mission africaine au Soudan (MIAS) devait être composée non plus de compagnies mais de bataillons et dotée des effectifs et du matériel correspondants; deuxièmement, l'A/MLS et le Mouvement pour la justice et l'égalité devaient communiquer inconditionnellement à la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine les positions occupées par leurs combattants, comme convenu lors de la dernière réunion de la Commission mixte; et troisièmement, le Gouvernement soudanais devait revoir et représenter son plan de désarmement des miliciens armés opérant au Darfour car les mesures en place étaient inefficaces.

48. Les conclusions tirées par la Mission africaine au Soudan à la réunion de la Commission mixte tournaient autour de cinq décisions clefs dont la plus importante, car d'application immédiate, était celle consistant à envoyer au Darfour une mission d'enquête pour délimiter les zones contrôlées par les différentes parties en présence sur le terrain et d'en appeler au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour qu'il dote la Commission du cessez-le-feu de moyens renforcés afin de favoriser la recherche d'une solution africaine à la crise. La Commission mixte a également demandé que les pourparlers de paix reprennent avec la plus grande rapidité et énergie possibles.

49. Je demande une fois encore le déploiement rapide d'une mission d'enquête équipée et soutenue comme il se doit pour pouvoir mener à bien la tâche consistant à délimiter les zones contrôlées par les combattants sur le terrain. Je soutiens également la décision de la Commission mixte de demander au Conseil de paix et de sécurité de renforcer les moyens mis à disposition de la Commission du cessez-le-feu laquelle, au Darfour, s'acquitte d'une tâche très importante dans un climat difficile et avec des ressources limitées. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle apporte son généreux soutien à ces deux initiatives.

50. Le succès du processus politique dépend bien entendu des parties elles-mêmes. C'est pourquoi je me joins à la Commission mixte pour demander la reprise rapide des pourparlers de paix d'Abuja et engager les parties à reprendre les négociations en étant prêtes à s'attaquer aux problèmes de fond de façon à pouvoir signer une déclaration de principes ou un accord-cadre et faire ainsi un pas décisif vers la conclusion d'un accord de paix global. L'une des décisions les plus importantes que les parties puissent prendre à cet égard est d'aborder la prochaine série de pourparlers de paix en étant résolues à examiner les problèmes politiques qui sont à l'origine du conflit et en laissant à la Commission mixte le soin de se pencher sur les questions de sécurité, qui sont importantes mais risquent de les détourner de leur objectif premier. Toutes les autres initiatives diplomatiques en cours devraient aller dans le sens de cette stratégie reposant sur une démarche parallèle.

51. Lorsqu'ils auront repris pour de bon, les pourparlers de paix devraient probablement porter des fruits si les parties sont véritablement de bonne foi. Pour ce qui est du Gouvernement, je l'encourage à s'abstenir sur le terrain de toute provocation, de toutes représailles ou de toute autre forme de violence qui aurait des répercussions négatives sur le déroulement des négociations à Abuja. Je conseille aux mouvements armés d'envoyer des délégations qui soient prêtes à examiner les

questions sur le fond et à formuler des propositions concrètes et constructives propres à faire avancer les négociations. Que les résultats de la prochaine série de pourparlers soient mineurs ou spectaculaires, la communauté internationale doit soutenir les parties et approuver toutes les mesures prises en vue d'apporter une solution pacifique à la crise au Darfour.

IX. Union africaine

52. Comme cela est le cas depuis plusieurs mois maintenant, la Mission africaine au Soudan demeure le moyen le plus visible et efficace dont dispose la communauté internationale pour veiller à ce que les parties respectent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu humanitaire et des protocoles d'Abuja.

53. Actuellement, la Mission a déployé une force de protection composée de 1 405 militaires chargés d'apporter un soutien aux 352 observateurs militaires internationaux. Le nombre total des observateurs militaires présents dans les trois États du Darfour, y compris les observateurs soudanais, s'élève à 424. Depuis mon dernier rapport, le déploiement de la nouvelle composante de police civile de la Mission africaine au Soudan a commencé. Celle-ci serait actuellement forte de 93 hommes, tous déployés à El Fasher. Le chiffre total des effectifs de la force, y compris le personnel d'appui civil, s'élève à 1 942 personnes.

54. D'autres militaires, observateurs et membres de la police civile ont été recrutés et sont prêts à être déployés, mais la Mission africaine au Soudan n'atteindra pas pour autant son effectif maximal autorisé, à savoir plus de 3 300 hommes, tous rangs confondus, au mois de mars et ce pour deux raisons : tout d'abord un nombre insuffisant de pays ont fourni des contingents ce qui fait qu'il subsiste un écart entre l'effectif maximal autorisé et celui mis à disposition; ensuite, pour des raisons de logistique, de soutien et d'infrastructure (liées essentiellement à l'insuffisance des capacités d'élimination des déchets), des effectifs prêts à être déployés n'ont pas pu l'être. Il ne sera pas possible de procéder à de nouveaux déploiements à El Fasher tant que le personnel n'aura pas été envoyé dans des zones adjacentes.

55. La Mission africaine au Soudan reçoit un soutien international de plusieurs pays sous différentes sortes : crédits en vue du soutien logistique, location d'hélicoptères, véhicules, formation, moyens de transport, conseils et planification. De nombreux membres de la communauté internationale apportent des contributions indispensables à l'accomplissement du mandat de la Mission au Darfour. J'encourage ces gouvernements à continuer à aider la Commission de l'Union africaine à déployer et équiper les unités de la Mission et engage les autres gouvernements à suivre leur exemple. J'exhorte notamment les gouvernements à combler en priorité les lacunes mises en évidence par la Commission qui ont le plus de répercussion sur les possibilités de déploiement de nouvelles troupes et l'efficacité opérationnelle de la Mission.

56. Dans la limite de ses propres ressources, la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (UNAMIS) apporte son concours et son soutien à la Mission africaine au Soudan de différentes façons. En ce qui concerne la coopération et la coordination, les deux missions entretiennent des rapports réguliers grâce aux trois bureaux de liaison établis à Addis-Abeba, à El Fasher et à Khartoum, qui facilitent les communications à tous les niveaux, opérationnel aussi bien que politique. Les deux missions étudient les moyens de resserrer les liens entre elles.

57. L'UNAMIS s'efforce de soutenir au maximum la Mission africaine au Soudan. Actuellement, à la demande de l'Envoyé spécial de l'Union africaine au Soudan, elle a accepté de relier le quartier général de la Mission à El Fasher au réseau de télécommunications des Nations Unies, ce qui devrait considérablement améliorer les opérations de l'Union africaine en mettant à sa disposition des moyens de communications fiables et sûrs entre sa Mission sur le terrain et ses bureaux de Khartoum et d'Addis-Abeba.

X. Préparatifs visant à soutenir à l'avenir l'application des accords de Nairobi

58. Les perspectives de paix au Darfour ne s'amélioreront que lorsque l'Accord général de paix, signé par le Gouvernement soudanais et l'A/MLS le 9 janvier 2005, sera appliqué avec succès. À la séance du Conseil de sécurité consacrée au Soudan, le 8 février 2005, le premier Vice-Président Ali Osman Taha et le Président John Garang se sont engagés à mettre fin au conflit nord-sud en s'acquittant de leurs obligations aux termes de l'Accord général de paix. Les Nations Unies continuent de préparer et planifier le déploiement d'une opération de soutien de la paix pour aider les parties à appliquer les dispositions de l'Accord en question.

59. Suite à la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée au Soudan, au début février, mon Représentant spécial a poursuivi ces préparatifs en se concentrant plus particulièrement sur les questions relatives au déploiement de la composante militaire de la future mission. Les questions de prédéploiement ont été abordées lors d'une réunion entre M. Pronk et le Président Garang, le 22 février, et ce dernier a été informé que des missions de reconnaissance avaient été envoyées par les pays fournissant des contingents dans les zones sous le contrôle du Gouvernement et le seraient également avant la fin du mois dans celles contrôlées par l'A/MLS pour respecter le calendrier d'application fixé d'un commun accord par les parties.

60. Par ailleurs, les préparatifs en vue du déploiement de la composante militaire vont bon train. Le personnel militaire et d'appui à la mission de l'UNAMIS sont en contact permanent et étroit pour achever les prévisions en cours et coordonner les éléments opérationnels et logistiques y compris la structure de la force et les effectifs des différents quartiers généraux en vue du déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUSOUD). En outre, un mémorandum d'entente entre l'UNAMIS et l'équipe de vérification et de contrôle et la Commission militaire mixte (CMM), qui sont actuellement présentes au Soudan, a été élaboré de façon à ce que ces mécanismes de suivi relèvent du contrôle opérationnel direct de la nouvelle mission quand elle commencera de s'acquitter de son mandat.

XI. Observations

61. Aucun pas important n'a été fait dans la recherche d'une solution politique à la crise au Darfour au cours du dernier mois. Les deux parties n'ont pas profité de l'impulsion générée par la signature en janvier de l'Accord général de paix entre le Gouvernement et l'A/MLS. Ni l'une ni l'autre ne semble prête à engager les pourparlers sérieux et de bonne foi sans lesquels il n'est pas possible de relancer le processus qui se trouve actuellement dans une impasse évidente. Le Gouvernement a déclaré à maintes reprises être prêt à s'asseoir à la table des négociations avec le

mouvement rebelle. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, il n'en a pas pour autant mis fin aux attaques des miliciens contre la population civile. Cette inaction et l'impunité générale qui en découle continuent de faire douter de la sincérité des déclarations du Gouvernement qui sont censées inciter la partie opposée à accepter de négocier.

62. De leur côté, les mouvements rebelles ne donnent pas vraiment l'impression qu'ils sont prêts à profiter des possibilités politiques qui se sont ouvertes à eux depuis la signature de l'Accord général de paix, il y a maintenant plus de six semaines. Sur le terrain, leurs forces refusent de révéler leur position à la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine, continuent de harceler les agents humanitaires et tirent sur les hélicoptères de l'Union africaine et du Programme alimentaire mondial. Sur le plan politique, le mouvement rebelle apparaît de plus en plus divisé ce qui réduit d'autant sa capacité de s'engager dans des négociations politiques sérieuses. Des pressions politiques concertées doivent être exercées sur toutes les parties afin de créer les conditions nécessaires à la tenue de pourparlers dignes de ce nom dans le cadre des négociations, ce qui est loin d'avoir été le cas jusqu'à présent.

63. Le 28 février, j'ai rencontré au Siège de l'ONU le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, pour évoquer avec lui la question de la coordination des activités menées dans plusieurs pays dont le Soudan. Lors de mes échanges avec le Président et sa délégation, j'ai rendu hommage à l'important travail accompli par la Mission africaine au Soudan tout en soulignant que le maximum devait être fait aussi rapidement que possible pour renforcer la présence des forces de maintien de la paix au Darfour de manière à faire revenir la stabilité dans la région. À ce propos, nous sommes convenus qu'une mission d'évaluation des besoins actuels en matière de maintien de la paix, placée sous la direction de l'Union africaine, devait être envoyée d'urgence au Darfour. Les Nations Unies et les autres grands partenaires participeraient activement à cette évaluation. Nous attendons que l'Union africaine nous communique les dates de la mission. Par ailleurs, si le Conseil de sécurité, dans la prochaine résolution sur le Soudan, me demande de lui faire savoir comment on peut renforcer la présence des forces de maintien de la paix au Darfour, j'enverrai une équipe des Nations Unies dans la région pour évaluer de façon détaillée et complète les options qui s'offrent en la matière.

64. En attendant, la communauté internationale ne doit pas manquer de profiter de l'accalmie actuelle pour renforcer la position de la force de l'Union africaine au Darfour. Si elle est dotée de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour être efficace, la Mission africaine au Soudan peut mieux contribuer à prévenir des affrontements graves ou atténuer les effets de ceux qui se produisent. La mission proposée de l'Union africaine qui vise à déterminer la position des forces gouvernementales et rebelles sur le terrain ouvrira la voie au désengagement qui pourrait étendre la durée de la période de stabilité actuelle pour conduire à la négociation d'un accord global. Une telle stabilité ne contribuerait pas seulement à réduire le nombre des personnes forcées de quitter leurs foyers et à donner aux organismes humanitaires la possibilité de développer et d'intensifier leurs activités mais aussi à permettre aux déplacés et aux réfugiés de rentrer chez eux et à mieux assurer la protection des populations, notamment les femmes et les enfants, qui continuent d'être victimes de l'exploitation et de sévices sexuels. En séparant physiquement les forces gouvernementales et rebelles, on réduirait d'autant les

occasions qu'ont les miliciens de s'en prendre aux civils. Pour cela, il faut bien entendu que les gouvernements donateurs se montrent généreux vis-à-vis aussi bien de la Mission africaine au Soudan que des organismes humanitaires. Je leur lance d'urgence un appel dans ce sens.
